



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°56
3 juillet 2024



-Décision du 3 juillet 2024 relative à la programmation des jours de chômages pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

P 2

Les chômages suivants sont annulés :

-sur la dérivation de la Scarpe à l'écluse de Douai, petit sas (90m), initialement prévu du 2 septembre au 11 octobre ;

-sur la Lys, l'écluse n°6 d'Armentières sur Lys, initialement prévu du 30 septembre au 8 novembre ;

-sur le canal de Saint-Quentin à l'écluse d'Iwuy, sas automatisé, initialement prévu du 30 septembre au 14 octobre ;

-sur le canal de calais à l'écluse d'Hennuin, initialement prévu du 7 au 27 octobre

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la programmation des jours de chômages
pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le Code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,

Vu la délibération n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du directeur général du 23 novembre 2023 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Vu la décision du 19 juin 2024 portant délégation de signature à la directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification du 03 juillet 2024 présenté par la direction territoriale bassin Nord-Pas-de-Calais,

LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômages annulés :

Les chômages suivants sont annulés :

- sur la dérivation de la Scarpe à l'écluse de Douai, petit sas (90m), initialement prévu du 2 septembre au 11 octobre ;
- sur la Lys, l'écluse n°6 d'Armentières sur Lys, initialement prévu du 30 septembre au 8 novembre ;
- sur le canal de Saint-Quentin à l'écluse d'Iwuy, sas automatisé, initialement prévu du 30 septembre au 14 octobre ;
- sur le canal de Calais à l'écluse d'Hennuin, initialement prévu du 7 au 27 octobre.

Article 2

Ces modifications seront portées à la connaissance des usagers par diffusion d'un avis à la batellerie.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 3 juillet 2024

**Par délégation de la Directrice générale,
Le responsable adjoint de la division,
patrimoine, exploitation et maintenance**

**Signé
David TURPIN**